



REPUBLIQUE D'ANGOLA
MISSION PERMANENTE D'ANGOLA
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
À GENEVE

26

Intervention de Son Excellence Mr Apolinário Correia, Ambassadeur et Représentant Permanent d'Angola à la 15eme Session du 2eme Cycle de l'Examen Périodique Universel du Royaume de Tonga.

M. le présidente,

La République d'Angola souhaite la bienvenue à la délégation du royaume de Tonga conduite par S.E Lord Vaea Ministre de l'intérieure.

Depuis la présentation du dernier rapport au Conseil des Droits de l'homme dans le cadre du 1^{er} cycle de l'EPU en 2008, le Royaume de Tonga a adopté plusieurs lois notamment : la loi attribuant des droits aux handicapés; donnant l'accès obligatoire à l'éducation aux enfants âgé de 6 à 13 ans, et la gratuité des soins de santé pour tous les citoyens nationaux.

La République d'Angola se félicite des efforts déployés par le royaume de Tonga dans la promotion et la protection des droits des femmes.

Nous saluons les reformes politiques et législatives dans le cadre du droits de la femme dans l'emploi, notamment la nouvelle politique instauré par la commission du service publique, de prolonger le congé de maternité d'un mois à trois mois pour les fonctionnaires publiques.

Nous saluons également le développment du Cadre stratégique de développement de Tonga, afin d'orienter ses activités pour la période 2011-2014, y compris l'autonomisation des femmes.

En guise de conclusion nous recommandons au Royaume de Tonga de solliciter l'appui de la communauté internationale pour établir une institution nationale des droits de l'homme et conclure la révision de sa constitution.

Je vous remercie.